

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 13 février 2019**

N°14

**Objet : Programme
d'investissement 2019 de
l'UNESCO Geoparc de Haute
Provence – Demande de
subvention auprès de la Région
et du Département**

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-14_13022019

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre au travers des actions de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence dont le territoire de 60 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, et sur la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 28 septembre 2018.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique que Provence Alpes Agglomération vient de définir dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

Dans la continuité des actions déjà entreprises en 2018 pour renforcer la gouvernance du Géoparc, améliorer les outils de communication et dynamiser le projet de développement dans son ensemble, l'année 2019 comporte deux chantiers importants soumis à la validation de l'UNESCO : le renouvellement du label et l'extension du périmètre à sept nouvelles communes (cf. délibération du 14 novembre 2018).

Parallèlement à cette feuille de route globale, il est nécessaire en 2019 de prévoir un certain nombre d'investissements sur le Géoparc pour un montant total de 50.000 € H.T. se décomposant en les interventions suivantes :

- Aménagement de sites : amélioration de la Route du temps, sécurisation du site de la colline Saint-Michel à Marcoux, pour 20.000 € H.T. ;
- Visibilité du Géoparc : refonte de la signalétique d'information et du mobilier d'interprétation pour décliner la nouvelle identité visuelle du Géoparc, pour 20.000 € ;
- Divers : réalisation d'une cartographie générale du territoire et acquisition de matériel pour l'entretien des sites, pour 10.000 €.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur afin de participer financièrement à ce programme d'investissement 2019 du Géoparc selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses H.T	50.000,00 €
Recettes H.T	50.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional PACA	30.000,00 €
- Subvention Conseil Départemental AHP	10.000,00 €
- C.C. Sisteronais Buëch	3.000,00 €
- Autofinancement PAA	7.000,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-14_13022019

Il vous est demandé

D'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers ;

D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

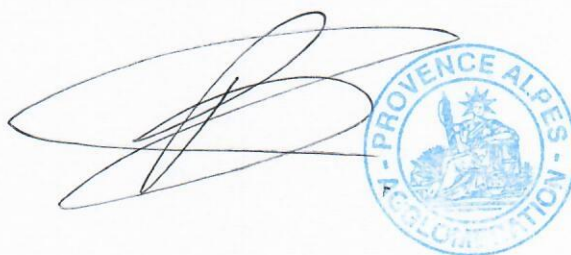
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Brunello', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'PROVENCE ALPES - CÔTE D'AZUR' around the top and 'AGGLOMERATION' around the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a mountain, and a body of water.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-14_13022019